ATELIER « A LA RENCONTRE DES JAUNES URBANISTES » 2024

Compte rendu Yoann Foucher / Jérôme Berquet



L'atelier "A la rencontre... des jeunes urbanistes" est un événement annuel dédié à la présentation de jeunes praticiens de l'urbanisme. Les participants sont généralement des praticiens de moins de 5 ans d'expérience, mais il arrive également que viennent témoigner des professionnels expérimentés récemment arrivés dans la région, ou des anciens jeunes urbanistes ayant déjà fait cet exercice, pour actualiser leur vision du métier.

Le public est aussi constitué de professionnels de tous horizons (public, privé, parapublic) mais aussi d'étudiants en quête d'informations sur la suite de leur parcours.

La session 2024, 14e édition de ces rencontres, s'est tenue le 17 octobre 2024. Elle a rassemblé trois profils distincts :

- Sabine Corvalan, urbaniste architecte chargée de projets en bureau d'études,
- Thibault Deschanel, responsable du service urbanisme réglementaire de la ville de Nîmes.
- Bastien Fantasia, titulaire d'un master d'urbanisme, chargé de mission politiques foncières, patrimoniales et techniques à l'USH.

SABINE « S'enrichir grâce à la multidisciplinarité du métier »

linkedin.com/in/sabine-corvalan-b84283108

Sabine s'est d'abord formée à l'architecture dans un cursus de licence/master à Paris La Villette. Elle s'est interrogée progressivement sur la prise en compte des usages et des usagers dans l'aménagement urbain, notamment à l'occasion de son projet de fin d'étude portant sur les Murs à Pêches à Montreuil. Après un séjour à Londres où elle observe la dichotomie de la ville entre forte densité urbaine et grands parcs, elle poursuit ses études par un second master, "Projets urbains et modèles alternatifs" à l'université Paul Valéry -

Montpellier III. Les thématiques des franges périurbaines et du lien entre projet urbain et milieu agricole l'ont particulièrement intéressée. Elle a pu développer son regard critique concernant l'instrumentalisation de l'activité agricole lors de son mémoire de fin d'année.

Actuellement chargée de projets au sein de l'agence Urban Projects, elle prend en charge des missions de planification territoriale, où elle s'intéresse plus particulièrement aux problématiques de l'habitat et à la sensibilisation des acteurs territoriaux sur les enjeux du ZAN et du réchauffement climatique. En collaborant avec d'autres métiers, cette expérience lui a donné des clés indispensables à l'exercice de son métier, que ce soit sur les compétences apprises ad officium (écoute, capacité d'analyse) ou des méthodes de travail pour la réalisation d'études urbaines, de diagnostics agricoles ou paysagers.

Sabine a également exercé d'autres activités, comme l'enseignement de l'anglais et de l'architecture, ou encore le dessin de balade urbaine (Carnet "Bazille en été"). Elle souhaite approfondir son expertise sur les questions d'habitat et aspire à reprendre une activité d'enseignement.

THIBAULT « Du réglementaire au souhaitable »

linkedin.com/in/thibault-deschanel-b3827415a

Thibault a suivi un parcours de droit de l'urbanisme avec une licence à Avignon puis un master de droit de l'urbanisme / gestion de l'environnement et développement durable à Montpellier. Il intègre le service foncier de la mairie de Nîmes pour un stage portant sur un projet de réhabilitation d'un site dégradé en parc urbain de 14 ha, ce qui l'amènera à un premier emploi sur la phase pré-opérationnelle du projet. Il devient par la suite responsable du service de l'urbanisme réglementaire, qui gère notamment les autorisations d'urbanisme.

Il s'est confronté à des questionnements de fond et de forme sur l'application des règles d'urbanisme officielles (celle de la loi et du PLU) et officieuses (celles liées aux projets). A titre d'exemple, afin de participer à l'amélioration du cadre de vie, certaines communes diffusent un guide de la qualité des logements et du cadre de vie, avec un caractère incitatif et non réglementaire. Mais ce travail d'urbanisme négocié est une tâche parfois difficile qui doit conjuguer à la fois les enjeux de société, de culture, de modes de vie et de politique.

Dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de l'incitation à la densification pavillonnaire, il est aujourd'hui souvent confronté aux problématiques de voisinage (logique de pensée NIMBY). Il met en avant les compétences de pédagogie et d'argumentation dont doit faire preuve l'urbaniste pour convaincre, mais aussi le caractère évolutif que doivent porter les documents d'urbanisme afin de "se détacher du règlement pour aller vers le souhaitable".

BASTIEN « Préserver la réflexion humaine et sensible »

linkedin.com/in/bastien-fantasia-24820921b

Bastien est passé par la filière géographie, avec un master Urbanisme et Modèles alternatifs à l'université Paul Valéry Montpellier III. Son parcours professionnel croise des expériences de différents milieux professionnels. Il a expérimenté des activités dans le public, par un stage à la mairie de Jacou au service instruction des autorisations d'urbanisme, lui permettant de mieux appréhender comment se construit et s'applique la règle, mais aussi dans le privé, par des activités de diagnostic territorial à l'agence SCE ou encore des activités de programmation urbaine chez Adéquation. Il poursuit aujourd'hui sa carrière comme chargé de mission sur les politiques foncières, patrimoniales et techniques au sein de l'Union sociale pour l'habitat.

Il reconnaît la difficulté de pouvoir s'affirmer urbaniste juste après les études et rejoins l'avis de Sabine sur la nécessité de compléter sa formation par un apprentissage de compétences et de connaissances "sur le tas".

Il s'interroge aujourd'hui sur le futur de la "data" et de l'intelligence artificielle dans l'urbanisme qui, si elles peuvent d'avérer utiles, ne peuvent pas remplacer la réflexion humaine et sensible.

Les débats passionnants et engagés qui ont suivi, avec dans le public des étudiants toujours très curieux de comprendre les raisons des choix de formations et de premiers emplois, se sont orientés vers la posture de l'urbaniste. Comment se positionner lorsqu'il y a conflit de vision avec un client ? Comment ne pas trahir ses convictions et ses valeurs tout en participant à l'avancement d'un projet ? Comment appréhender les nécessaires arbitrages qui peuvent parfois être difficiles, par exemple dans le cas des expropriations ?

Il ressort de ces échanges la nécessité de toujours placer les actions des urbanistes dans un objectif d'intérêt général. Les opérations d'aménagement ne peuvent trouver leur sens que si l'objectif final poursuivi répond à des besoins communs, s'adressant à une population plus large.



